

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article N°L 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira le

MARDI 10 MARS 2026

à 19 H 00

Hôtel de ville, Salle du Conseil – 45, rue de la Mer à Luc-sur-Mer

En séance publique

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du procès-verbal du 19 février 2026

2/ Compte-rendu de l'activité des conseillers communautaires (art. L 5211-39 al. 2 du CGCT)

3/ Rapport des Décisions du Maire (article L2122-23 du CGCT)

4/ Finances

4.1 - Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget Principal de la Commune de Luc-sur-Mer

4.2 - Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget Annexe Luc Animation

4.3 - Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget Annexe Luc Location

4.4 - Subvention 2026 aux diverses associations locales

5/ Urbanisme - Aménagement

5.1 – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux sur le domaine public départemental (RD 514 - Rue Guynemer - Front de mer II – Phase 2A)

6/ Patrimoine – Domanialité

6.1 – Signature d'une promesse de vente pour la Maison de la Baleine avec la Communauté de Communes Cœur de Nacre

6.2 – Cession du Foyer Dauven – Désistement du candidat retenu - Autorisation donnée au CCAS pour procéder à la vente au candidat suivant.

7/ Affaires juridiques

7.1 – Avenant n°2 au bail commercial du Camping "La Capricieuse"

8/ Informations diverses

Publié le 06/03/2026

Le Maire
Philippe CHANU

